

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 38

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 13

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« certain ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si le seuil est défini par décret, la mention "certain" n'est donc pas à préciser.